

Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Commission
« Modification du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux »

Préavis municipal n° 02/2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de :

- Madame **Monique Verly**
- Monsieur **Patrick Vigouret**
- Monsieur **Marcel Germann** (président)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 2/2017 portant sur la modification du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux.

La Commission s'est réunie le 9 janvier 2017 pour délibérer sur ce préavis. A cette occasion, elle a rencontré Madame Ingrid Rossel et Messieurs Michel Gruaz et Olivier Berthoud. La Commission tient à remercier ces personnes pour leurs explications claires ainsi que pour leur disponibilité.

Comme mentionné dans le préavis, le règlement communal accepté le 15 juin 2016 exclu le périmètre de la zone industrielle. Car un règlement distinct sur l'évacuation et le traitement des eaux devait être soumis au conseil communal pendant le 2^{ème} semestre 2016.

La lenteur administrative du canton nous demande de réintégrer la zone industrielle dans notre règlement communal pour percevoir des taxes uniques de raccordement des eaux usées. Les montants à percevoir représentent plusieurs centaines de milliers de francs.

Conclusion

En conclusion, la Commission est persuadée que la modification proposée par la Municipalité est indispensable.

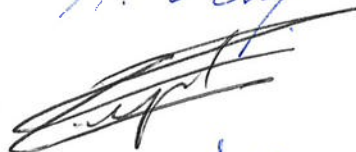
Dès lors, et après délibération, la Commission propose à l'unanimité au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal n° 2/2017 tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 10 janvier 2017

Monique Verly



Patrick Vigouret



Marcel Germann (président)

